



CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE
CS20219 – Avenue Pasteur – 76202 DIEPPE CEDEX
N°FINESS 760780023

INFORMATION AU PATIENT ET A SON ENTOURAGE

Madame, Monsieur,

Le Centre Hospitalier de Dieppe s'engage dans un vaste projet de réorganisation des séjours des patients hospitalisés en vue d'améliorer leur prise en charge.

Dès votre admission, nous vous proposerons une date de sortie susceptible d'évoluer en fonction de votre état de santé.

Les équipes médicales, paramédicales et sociales en discuteront donc avec vous. Elles étudieront :

- Un plan d'aide au domicile à mettre en place ou à renforcer,
- Le cas échéant, une rencontre avec l'assistante sociale pourra vous être proposée.
- Si votre état de santé le nécessite, une prise en charge spécifique après l'hospitalisation (Hospitalisation à Domicile, **Soins de Suite et de Réadaptation – SSR –**, Centre de rééducation) pourra être **prescrite par un médecin**.
- Si vous devez être admis en SSR, les équipes de soins se chargent de trouver une structure adaptée. Toutefois, si la structure proposée ne vous convient pas, un plan d'aide vous sera proposé pour votre retour à domicile.
- Si le projet concerne une entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée, il vous sera demandé de **faire au moins 3 dossiers d'admission** dont un au moins devra porter sur un des établissements suivants : le Château Michel, St Crespin, Luneray, St Valéry en Caux, Eu, Le Tréport.
Vous serez orienté vers la première structure ayant une place disponible en attendant qu'une place se libère dans l'établissement de votre choix.

Nous vous rappelons que les **sorties se font de préférence le matin** et que « *lorsque l'état de santé de l'hospitalisé ne requiert plus son maintien dans l'un des services de l'établissement, sa sortie est prononcée par le Directeur sur proposition du médecin.* »¹

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

La Direction du Centre Hospitalier de Dieppe

¹ Article R 1112-58 du Code de la Santé Publique